



TOIT ET JOIE

groupe
POSTE HABITAT

TRAIT D'UNION

La lettre des locataires

Lettre des locataires de Toit et Joie - SA HLM au capital de 40 000 € - 82, rue Blomet / 75731 Paris Cedex 15 - Tél.: 01 40 43 59 00 / Fax : 01 40 43 59 96 - esh@toitetjoie.com - www.toitetjoie.com
 Directeur de la publication : Michèle Altar - Responsable de rédaction : Sullivan Vandromme - Réalisation : LeGrand8 - Illustration : Kinkin - Crédit photos : Toit et Joie - Impression : Accenttonic, 12 000 ex. - ISSN : 1967-5909

aire - sommaire - somm

Le parking de ma résidence

Electricité : " je fais baisser ma consommation"

Balcons, terrasses, fenêtres

Express ...

du côté de...

Le parking de ma résidence

Un nombre insuffisant d'emplacements ou des parkings pas toujours très sûrs, les locataires de certaines résidences ont quelque fois des difficultés à garer leur véhicule. Toit et Joie traite les problématiques de parking au cas par cas.

A Châtenay-Malabry, le nouveau parking de 32 places est maintenant réservé aux résidents. Trop d'habitants extérieurs à la résidence profitaient de l'ouverture du parking pour y déposer, quelque fois pour de longues

durées, leur véhicule. Désormais fermé, seuls les titulaires d'un emplacement peuvent accéder au parking grâce à un système Vigik avec télécommande.

A Dugny, rue du 19 mars 1962, ce même dispositif d'accès et la clôture totale du parking ont permis de le sécuriser. L'ensemble du parking sera réouvert aux locataires très prochainement.

Le nouveau parking à Vigneux fait la joie des résidents. Les travaux sont maintenant terminés. Ils ont concerné la voierie, l'éclairage, les espaces verts,...

Dans le cadre de la résidentialisation de la résidence rues des Fauvettes et de Bicêtre à L'Hay-les-Roses, 10 nouveaux emplacements ont été créés de façon à ce que davantage de locataires puissent, s'ils le souhaitent, être titulaires d'une place.

Dans les prochaines semaines, d'autres résidences vont bénéficier de travaux parking. Les équipes de Toit et Joie tentent d'apporter des réponses à chaque résidence.



press - les brèves - express - les brèves - express - les brèves - expr

“ **DU 23 AU 25 SEPTEMBRE, LE CONGRÈS ANNUEL** du monde HLM s'est tenu à Cannes. Cette manifestation a rassemblé plusieurs milliers de personnes : membres des organismes HLM, élus, professionnels de l'habitat, ... Toit et Joie était bien entendu présent.

“ **A VOS AVIS D'IMPOSITION ET VOS JUSTIFICATIFS :** la nouvelle enquête SLS arrive ! Cette enquête triennale sera envoyée au cours du mois de novembre à tous les locataires. Vous aurez 1 mois pour compléter et nous transmettre l'enquête.

“ **L'AUTOMNE ET SES FRAÎCHES TEMPÉRATURES** sont arrivés brusquement cette année. Dès le mercredi 1^{er} octobre, Toit et Joie a donc ordonné à ses sociétés exploitantes de procéder à la remise en fonction du chauffage.



OUI

pensez-y ! Balcons, terrasses, fenêtres...

Vous êtes libres de fleurir vos fenêtres ou vos balcons autant que vous le voulez. C'est même plus agréable pour vous et vos voisins. Mais ce qui peut être moins agréable pour les passants, c'est de recevoir sur la tête une jardinière ou de voir leur voiture abîmée par un objet qui serait tombé de votre balcon.

C'est bien entendu très dangereux et en cas d'incident vous êtes tenu pour responsable. Comme le prévoit le règlement intérieur, et ce pour des raisons évidentes de sécurité, il est formellement interdit d'accrocher à l'extérieur des garde-corps de vos fenêtres ou balcons, tout type d'objet (fleurs, linge, décoration,...)



NON

Nous savons pouvoir compter sur votre comportement responsable !

ZOOM SUR...

Electricité : "je fais baisser ma consommation"

Votre consommation électrique représente un poste important dans vos charges. Relevant quelques fois du bon sens, voici quelques astuces qui vous aideront à faire baisser votre consommation.



LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTROMÉNAGERS

Vos appareils électroménagers représentent près de la moitié de l'énergie électrique domestique consommée. Or il peut être simple de réduire cette consommation.

- Choisissez les appareils de faible consommation (catégories A ou B). Les étiquettes énergie classent les appareils électriques en fonction de leur consommation d'énergie.
- Éteignez les équipements électriques (télévision, chaîne-hifi, ordinateur,...) lorsque vous quittez une pièce.
- Faites attention à la veille de vos appareils. Tout confondu, cela peut représenter jusqu'à 10% de la consommation d'électricité. Autant les éteindre.



L'ÉCLAIRAGE

L'éclairage représente en moyenne 15 % d'une facture d'électricité. Pour la diminuer :

- évitez les halogènes et optez pour les lampes à basse consommation. Elles durent 12 à 15 fois plus longtemps et consomment 5 fois moins d'électricité que les lampes incandescentes,
- profitez au maximum de la lumière du jour,
- n'oubliez pas d'éteindre la lumière en sortant d'une pièce,
- adaptez la puissance de vos lampes à vos besoins.